

PR1

Agrandissement de la marina Valleyfield
à Salaberry-de-Valleyfield

Beauharnois-Salaberry 6211-04-047



Agrandissement de la marina Valleyfield
à Salaberry-de-Valleyfield

Avil de projet déposée au
ministère de Développement durable et
l'Environnement et des Forêts de Québec

2008/08/18

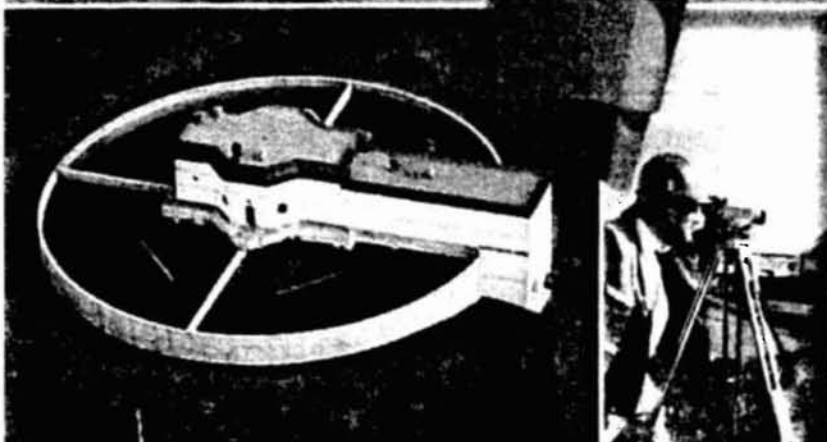


LES CONSULTANTS



LBCO

MEMBRE DE YOUNG ASSOCIATES INC.



Marina Valleyfield inc.

**Agrandissement de la marina Valleyfield
à Salaberry-de-Valleyfield**

**Avis de projet déposé au
ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs du Québec**

Préparé par :

Les Consultants LBCD inc.

40, rue Sainte-Cécile
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1L7
Tél. : (450) 371-5722
Télec. : (450) 371-6955
www.teknika-hba.com

Le 20 octobre 2009
Dossier : MVFS-003

À l'usage du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Date de réception
	Numéro de dossier

1. Initiateur du projet

Nom :	Marina Valleyfield inc.
Adresse civique :	420, rue Victoria Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1B8
Adresse postale (si différente) :
Téléphone :	(450) 371-9144
Télécopieur :	(450) 371-6482
Courriel :	r.sthilaire@marinavalleyfield.com
Responsable du projet :	Richard St-Hilaire, directeur des opérations
N° d'entreprise du Québec (NEQ) du Registraire des entreprises du Québec	N° NEQ : 1144418952

2. Consultant mandaté par l'initiateur du projet (s'il y a lieu)

Nom :	Les Consultants LBCD inc.
Adresse :	40, rue Sainte-Cécile Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1L7
Téléphone :	(450) 371-5722
Télécopieur :	(450) 371-6955
Courriel :	patrice.bigras@teknika-hba.com
Responsable du projet :	Patrice Bigras, géogr., M.Sc.

3. Titre du projet

Agrandissement de la marina Valleyfield à Salaberry-de-Valleyfield

4. Objectifs et justification du projet

Mentionner les principaux objectifs poursuivis et faire ressortir les raisons motivant la réalisation du projet.

La marina Valleyfield existe depuis plus de 70 ans et elle est devenue la propriété de la municipalité de Salaberry-de-Valleyfield en 1977. La marina a connu plusieurs phases successives d'agrandissement, notamment par l'installation de quais en 1984, 1985 et 1986 pour la location de 232 emplacements, et sa dernière phase d'expansion remonte au début des années 90. À la suite d'une étude d'impact sur l'environnement déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) en 1989, la municipalité de Salaberry-de-Valleyfield a obtenu un décret gouvernemental pour le dragage de la partie ouest du bassin et l'aménagement de quais fixes et flottants portant la capacité d'accueil à 300 emplacements.

Depuis l'agrandissement de la marina en 1990, la popularité de la marina n'a de cesse d'augmenter, tant et si bien que de nouveaux quais flottants ont progressivement été aménagés dans le bassin existant de la marina afin de satisfaire à la demande. Ainsi, les quais flottants n^{os} 10, 11 et 12 ont été aménagés dans la partie est du bassin et à la tête de l'ancien canal de Beauharnois, portant la capacité d'accueil au-delà de la limite maximale de 300 emplacements inscrite au décret gouvernemental numéro 1773-90. Aujourd'hui, la capacité réelle d'accueil de la marina est d'environ 380 emplacements.

Le présent projet vise donc à régulariser la situation en augmentant la capacité d'accueil de la marina de 100 emplacements, soit de 300 à 400. Aucun dragage ni aucune construction additionnelle ne seront nécessaires pour l'aménagement de ces emplacements supplémentaires dans les limites actuelles de la marina.

5. Localisation du projet

Mentionner l'emplacement ou les emplacements où le projet est susceptible de se réaliser, les coordonnées géographiques (longitude et latitude) et inscrire, si connus, les numéros cadastraux (en termes de lot, rang, canton et municipalités). Préciser la municipalité régionale de comté. Ajouter en annexe une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet.

L'agrandissement projeté de la marina sera effectué à l'intérieur des limites actuelles du site, localisé au 420 de la rue Victoria, dans la municipalité de Salaberry-de-Valleyfield, MRC de Beauharnois-Salaberry. La localisation générale de la marina est montrée sur la figure 1, jointe en annexe, alors que la figure 2 précise l'emplacement des installations existantes et le milieu ambiant.

La marina se situe sur la rive sud de la baie Saint-François, à l'extrémité est du lac Saint-François. La partie terrestre de la marina occupe une superficie d'environ 3,83 ha et les coordonnées géographiques médianes du site sont les suivantes :

latitude : 45° 15' 13" N
longitude : 74° 08' 44" W

Les lots 531 ptie et 160 ptie à l'origine de la propriété (devenus par la suite les lots 3 818 142 et 3 819 171 du cadastre du Québec) comprennent la bande de terre et le fond marin situés au nord de la rue Victoria, et ce, depuis l'ancien canal de Beauharnois jusqu'à l'extrémité ouest du parc Marcil.

Les trois quais devant être autorisés sont les quais 10, 11 et 12 indiqués sur la figure 2. Les quais 10 et 11 occupent en partie le lot 3 818 142 du cadastre du Québec, sur lequel ils prennent appuis en rive, alors que le quai 12 occupe en partie le lot 3 819 171.

6. Propriété des terrains

Indiquer, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue. Fournir ces renseignements sur une carte si possible.

La partie terrestre de la marina est entièrement de tenure privée et appartient à la municipalité de Salaberry-de-Valleyfield. La gestion et l'opération du site et de la marina ont été confiées par la municipalité à l'organisme Marina Valleyfield inc., une association personnifiée.

7. Description du projet et de ses variantes

Pour chacune des phases (aménagement, construction et exploitation), décrire les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, incluant les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.). Décrire sommairement les modalités d'exécution, les technologies utilisées, les équipements requis, les matières premières et matériaux utilisés, etc. Ajouter en annexe tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

Les trois quais flottants visés par la demande d'agrandissement sont déjà en place dans le bassin de la marina. Aucune activité d'aménagement ou de construction ne résultera donc du projet. Ces trois quais sont constitués d'une plate-forme flottante en bois ancrée sur le lit de la baie par des câbles en acier fixés à des blocs de béton reposant sur le fond du bassin. En rive, les quais prennent appuis, soit sur des quais fixes en bois reposant sur un mur en gabions (quais 10 et 11), soit sur un quai fixe constitué d'un mur en béton (quai 12).

En période d'exploitation, le nombre de bateaux à quai dans la marina passera d'un maximum de 300 à un maximum de 400 embarcations. Cette augmentation du nombre de bateaux à quai ne nécessitera aucune autre modification aux installations existantes qui ont la capacité d'accueil nécessaire (pavillon d'accueil, équipements sanitaires, rampe de mise à l'eau, stationnement, aire d'entreposage hivernale, etc.). La gestion des installations demeurera identique à l'actuelle. Enfin, il faut noter qu'aucun dragage d'entretien du bassin de la marina n'est nécessaire ni prévu.

8. Composantes du milieu et principales contraintes à la réalisation du projet

Pour l'emplacement envisagé, décrire brièvement les milieux naturel et humain tels qu'ils se présentent avant la réalisation du projet. Indiquer si des autochtones sont présents dans le secteur.

Décrire aussi les principales contraintes prévisibles : zonage, espace disponible, milieux sensibles, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, préoccupations majeures de la population, etc.

La marina de Valleyfield occupe le littoral sud de la baie Saint-François à l'extrémité est du lac Saint-François (figure 1). Le lac Saint-François constitue un élargissement du fleuve Saint-Laurent entre la frontière ontarienne, au sud-ouest, et la Grande Île, au nord-est. Plus précisément, la marina se situe juste à l'amont de l'ancien canal de Beauharnois, récemment rouvert à la navigation, lequel fut remplacé par le canal de Soulanges en 1907, puis par l'actuel canal de Beauharnois lors de l'ouverture de la voie maritime du Saint-Laurent en 1959.

La partie terrestre de la marina occupe une superficie d'environ 3,83 ha tandis que le bassin d'eau couvre environ 4,97 ha. Le site est bordé au nord par la baie Saint-François, à l'est par l'ancien canal de Beauharnois et le parc Delpha-Sauvé, au sud-est par la rue Victoria et un quartier résidentiel, et à l'ouest par le parc Marcil (figure 2).

On retrouve sur le site de la marina diverses installations dont un bâtiment d'accueil avec poste d'essence, un club nautique, un bâtiment communautaire avec piscine, un bâtiment multifonctionnel, deux rampes de mise à l'eau et des aires de stationnement (ces installations sont présentées sur la figure 2). En période hivernale, ces aires de stationnement ainsi que la jetée au nord du bassin servent d'aires d'entreposage pour les bateaux. Douze quais flottants permettent d'accueillir les embarcations. Les photographies suivantes montrent les quais n^{os} 10, 11 et 12 visés par le présent projet d'agrandissement.



Photo 1 : Raccordement du quai flottant n° 10 au quai fixe en rive. Le quai flottant n° 9 est visible en arrière-plan.



Photo 2 : Quai flottant n° 11 vu depuis l'entrée du quai n° 10.



Photo 3 : Quai flottant n° 11. On aperçoit à droite, le bâtiment d'accueil de la marina.



Photo 4 : Bâtiment d'accueil avec poste d'essence au premier plan à gauche. On aperçoit en arrière-plan, le quai flottant n° 11.



Photo 5 : Quai flottant n° 12 vu depuis la pointe sud-ouest du parc Delpha-Sauvé. On aperçoit en arrière-plan, le bâtiment d'accueil de la marina.

Les principales composantes du milieu sont les suivantes :

➤ *Hydrologie*

Face à la marina, la baie Saint-François mesure environ 300 m de largeur. Selon les informations préliminaires disponibles, les cotes d'élévation à l'endroit de la marina sont les suivantes :

- niveau d'eau maximum : 46,50 m;
- niveau d'eau moyen : 46,45 m;
- niveau d'eau minimum : 46,30 m.

La profondeur d'eau moyenne dans le bassin de la marina est d'environ 2,0 m, notamment à la suite des travaux de dragage effectués lors du projet d'agrandissement en 1990. Près des quais flottants n^{os} 10, 11 et 12, la profondeur pourrait être plus importante.

➤ **Sédiments**

La qualité physico-chimique des sédiments présents dans le bassin de la marina a été déterminée lors de la réalisation de l'étude d'impact du projet d'agrandissement en 1989. Selon les résultats des analyses physico-chimiques effectuées, le degré de contamination de l'ensemble des échantillons analysés est inférieur au critère B de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés*. Ainsi, la qualité des sédiments en place ne constitue pas une contrainte à la réalisation du projet.

➤ **Végétation**

De façon générale, la végétation tant riveraine qu'aquatique est peu diversifiée et commune aux habitats perturbés. Le potentiel de présence d'espèce floristique menacée, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée est très faible.

➤ **Faune ichthyenne**

La communauté ichthyenne de la baie Saint-François comprend le grand brochet, le meunier noir, la carpe, le mené jaune, le mené paille, le ventre-pourri, l'achigan à petite bouche, le crapet soleil, le crapet de roche, la marigane noire, la perchaude et le rageux de terre. Selon les résultats de l'inventaire effectué lors de la réalisation de l'étude d'impact du projet d'agrandissement en 1989, le potentiel de présence d'espèce ichthyenne menacée, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée est jugée très faible.

➤ **Avifaune**

La région du lac Saint-François abrite de nombreux habitats de qualité pour l'avifaune, notamment pour la sauvagine. En effet, les grandes étendues d'herbier aquatique submergées et de marécages offrent un potentiel très riche et varié. Toutefois, le site de la marina demeure un endroit relativement peu intéressant au plan de l'avifaune, notamment en raison de la faible diversité d'habitats dans le bassin et de la perturbation du milieu par les activités nautiques. Ainsi, on y retrouve aucun lieu privilégié de reproduction.

➤ **Milieu humain**

La marina Valleyfield est située à proximité du centre-ville de Salaberry-de-Valleyfield, au sein d'une zone récréotouristique fortement mis en valeur. Deux parcs municipaux sont présents de part et d'autre de la marina et le site constitue également une porte d'entrée à l'ancien canal de Beauharnois récemment rouvert à la circulation nautique. La marina sert également de port d'attache ou de halte à de nombreux amateurs de pêche et de chasse sportives ainsi que de nautisme. Mentionnons notamment la tenue annuelle, depuis plus de 65 ans, des Régates internationales de Valleyfield qui sont présentées directement sur la baie Saint-François, en partie face à la marina.

Enfin, il n'y a pas de présence autochtone dans les environs immédiats de la marina.

9. Principaux impacts appréhendés

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation du projet, décrire sommairement les principaux impacts (milieux biophysique et humain) susceptibles d'être causés par la réalisation du projet.

Tel que mentionné précédemment, les trois quais flottants qui permettront d'accueillir les 100 embarcations supplémentaires sont déjà en place et arrimés aux quais fixes de la marina. Aucun impact ne résultera donc de la mise en place de ceux-ci lors de la phase d'aménagement et de construction. Par ailleurs, il convient de mentionner que la mise en place de ces trois quais flottants n'a pas entraînée d'impact significatif, les travaux s'étant limités à déposer sur le lit du bassin de la marina des blocs de lestage en béton afin de maintenir ceux-ci en place. Aucun dragage n'a notamment été effectué.

Pour la phase d'exploitation, les principaux impacts potentiels appréhendés sont :

- Sol : Risque d'érosion des rives et des berges en raison de l'augmentation de la circulation nautique.
- Sédiments : Risque de remise en suspension de sédiments en raison de l'augmentation de la circulation nautique ou si les blocs de lestage en béton doivent être manipulés ou déplacés.
- Eau de surface : Risque de modification des conditions hydrodynamiques et du régime des glaces.
- Accès et circulation : Augmentation de la circulation routière pour atteindre le site.
- Climat sonore : Risque d'augmentation du niveau de bruit ambiant en raison de l'augmentation de l'achalandage sur le site (circulation nautique et activités connexes).
- Sécurité nautique : Risque d'augmentation des accidents nautiques en raison de l'augmentation de la circulation nautique sur le site et dans la baie Saint-François.
- Activités récréotouristiques : Amélioration de la capacité d'accueil et de l'attrait touristique au plan régional.
- Économie régionale : Augmentation des revenus de la marina et consolidation de son apport économique au développement économique local et régional.

L'étude d'impact permettra d'identifier et d'évaluer plus précisément les impacts potentiels appréhendés et de proposer les mesures d'atténuation appropriées. Au besoin, des mesures de compensation des impacts résiduels négatifs ou de bonification des impacts positifs seront également proposées.

10. Calendrier de réalisation du projet

Indiquer le calendrier selon les différentes phases de réalisation du projet et en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.

En tenant compte du fait que les trois quais qui permettront d'accueillir les embarcations supplémentaires sont déjà en place, le calendrier de réalisation du projet est le suivant :

Début de l'étude d'impact :	Octobre 2009
Dépôt du rapport d'étude d'impact au MDDEP :	Fin novembre 2009
Avis du MDDEP sur la recevabilité de l'étude d'impact :	Fin janvier 2010
Rapport d'étude d'impact rendu public par le Ministre :	Février 2010
Période d'information et de consultation par le BAPE (45 jours) :	Mars à Avril 2010
Audience publique par le BAPE, s'il y a lieu (4 mois) :	Mai à août 2010
Décret gouvernemental et certificat d'autorisation du MDDEP :	Mai ou septembre 2010
Mise à l'eau des embarcations et fin du projet :	Mai ou septembre 2010

11. Phases ultérieures et projets connexes

Mentionner, s'il y a lieu, les phases ultérieures du projet et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

Aucune phase ultérieure du projet ni aucun projet susceptible d'influencer la conception de celui-ci ne sont prévus.

12. Modalités de consultation du public

Mentionner, s'il y a lieu, les diverses formes de consultation publique prévues au cours de l'élaboration de l'étude d'impact, incluant les échanges avec les autochtones.

Compte tenu de l'envergure limitée du projet, aucune consultation publique n'est prévue en cours de réalisation de l'étude d'impact.

13. Remarques

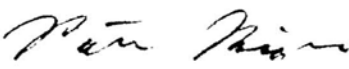
Inscrire tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet et au besoin, annexer des pages supplémentaires.

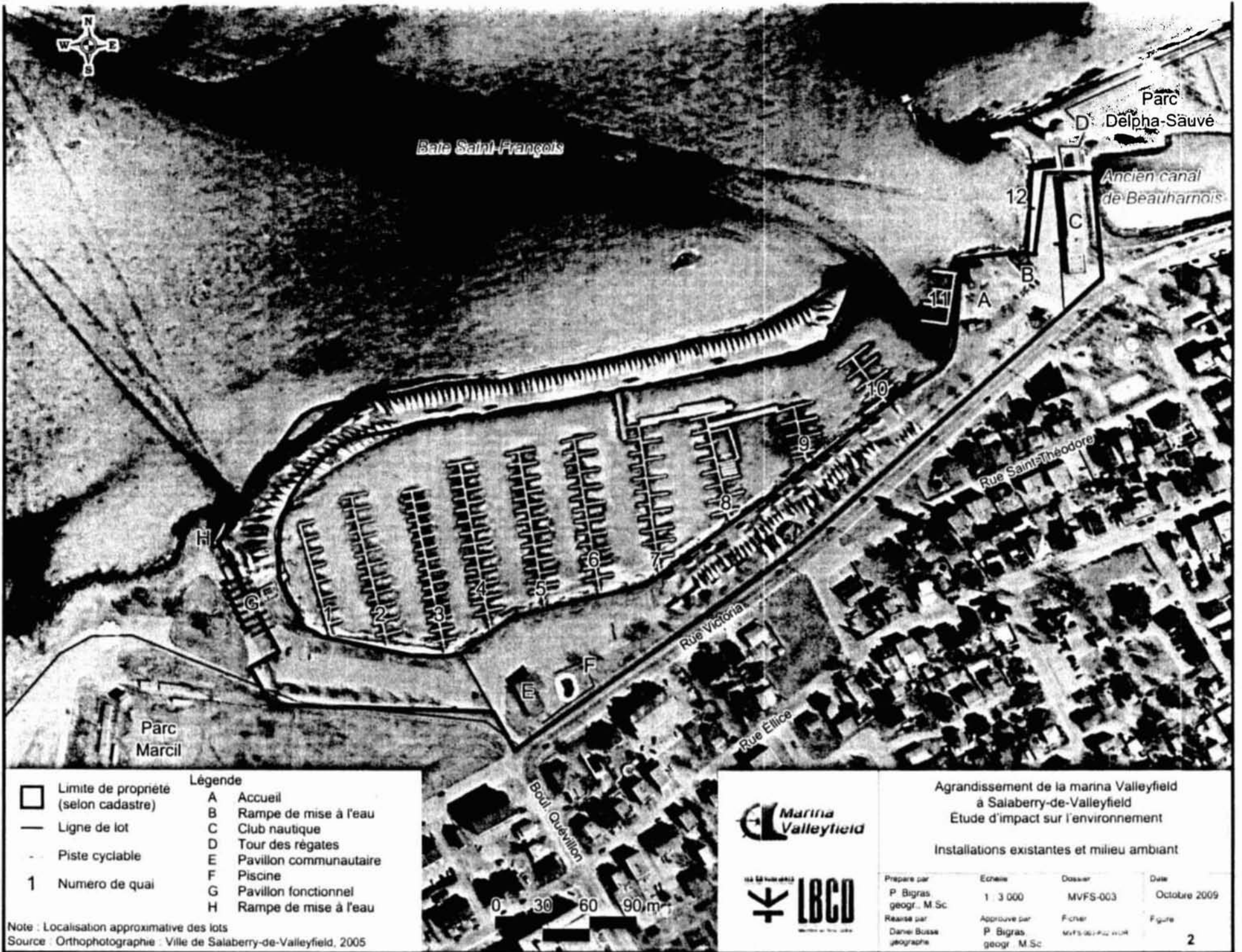
Sans objet.

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Signé le 20 octobre 2009

par


Patrice Bigras, géogr., M.Sc.



- Légende**
- Limite de propriété (selon cadastre)
 - Ligne de lot
 - - - Piste cyclable
 - 1 Numero de quai
- A Accueil
 - B Rampe de mise à l'eau
 - C Club nautique
 - D Tour des régates
 - E Pavillon communautaire
 - F Piscine
 - G Pavillon fonctionnel
 - H Rampe de mise à l'eau

Note : Localisation approximative des lots
 Source : Orthophotographie : Ville de Salaberry-de-Valleyfield, 2005

Marina Valleyfield

LBCO

Agrandissement de la marina Valleyfield à Salaberry-de-Valleyfield
 Etude d'impact sur l'environnement
 Installations existantes et milieu ambiant

Prépare par	Echelle	Dossier	Date
P. Bigras geogr. M.Sc.	1 : 3 000	MVFS-003	Octobre 2009
Revisé par	Approuvé par	Fichier	Figure
Danièle Busse géographe	P. Bigras geogr. M.Sc.	MVFS-003-FIG-001	2